



Où s'informer des actualités en termes de normes comptables?

Par **Le Philippe**, le **06/07/2024** à **10:34**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir comment les membres de ce site s'informaient sur l'actualité comptable , j'ai notamment été très surpris qu'il y avait désormais une TVA DUE sur les importations (en plus d'une TVA déductible) , et je souhaiterais ne plus être pris par surprise .

Cordialement

Par **john12**, le **06/07/2024** à **21:25**

Bonsoir,

Il est bien difficile de vous répondre et surtout de vous fournir une méthode simple et imparable pour s'informer régulièrement et correctement, dans une matière aussi complexe et évolutive que la fiscalité et notamment, pour le cas évoqué, la TVA.

Les membres du forum, qui rappelons-le, sont des bénévoles, ne reçoivent aucune directive ou conseil, de la part de la direction du site, à propos de leur formation et(ou) de la mise à jour de leurs connaissances. Je suppose que certains sont encore en activité et font bénéficier les utilisateurs du forum, de leurs compétences professionnelles. D'autres, comme moi, retraités, ont eu une activité juridique et une expérience professionnelle passée qu'ils essaient de tenir à jour, de diverses manières et me concernant, en participant au forum et en consultant la documentation administrative fiscale (BOFIP), quand cela est nécessaire.

Bien sûr, il y a des abonnements à des revues privées, spécialisées en droit fiscal et d'autres, en comptabilité. Personnellement, lorsque j'étais en activité, au sein des Finances publiques, j'étais, comme beaucoup de mes collègues, abonné aux éditions Francis Lefebvre qui sont notoirement connues des inspecteurs des impôts. Ils proposent notamment, pour assurer une veille juridique, des **Feuillets rapides hebdomadaires Fiscal social**. Il existe aussi, bien sûr, des feuillets rapides comptables, traitant des évolutions comptables. Je ne parle pas des

documentations de base embrassant toute la matière juridique, fiscale, sociale ou comptable. Mais leur coût est assez élevé et je ne suis pas sûr que ce soit bien utile pour un petit entrepreneur qui n'a pas forcément, ni le temps, ni l'envie, de se plonger dans la lecture du droit fiscal, après ses journées de travail.

Si je me réfère à vos interrogations, je suppose que vous n'avez pas de comptable, car si c'était le cas, il vous aurait expliqué les changements intervenus en 2022 pour l'autoliquidation de la TVA sur les importations. Peut-être serait-il plus efficace, si vous n'avez pas de comptable, d'en chercher un qui pourrait vous aider à traiter les situations complexes et nouvelles.

Voilà ce que je pouvais, personnellement, vous dire.

Bonne fin de soirée